

M. MacInnis: A propos de la question de privilège, monsieur le président, j'aimerais vous signaler un précédent établi à la Chambre alors que l'Orateur traitait d'une objection soulevée. Le député de Lapointe était alors en cause. Selon la présidence, la question de privilège devait être posée dans un délai de quelques secondes après l'incident, et elle n'avait pas été posée immédiatement. Je vous signalerais aussi que lorsque j'ai soulevé la question en premier lieu, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a eu l'occasion de se défendre. Il s'en est abstenu, et lorsqu'il a enfin pris la parole, il n'a pas dit qu'il était à son siège ou à la Chambre lorsque la proposition a été mise aux voix. Tout ce qu'il a dit, c'est qu'il avait quitté le siège qu'il occupait pour venir féliciter le whip d'avoir gagné le vote. Il n'a pas dit qu'il était ici lorsque le vote a eu lieu.

M. Tucker: Monsieur le président, si j'avais voté, je l'aurais fait en faveur du projet de loi.

M. le président: L'article 6 est-il adopté?

Sur l'article 6—*Remboursement d'impôt.*

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, il me reste deux minutes de mon temps de parole. La mesure à l'étude a été présentée comme faisant partie d'une politique visant à contrôler l'économie et en particulier à enrayer l'inflation. A l'époque, je me suis opposé à la façon dont le ministre s'était lié les mains quant au remboursement de son impôt remboursable qui, on se souviendra, devait être réservé pendant 18 mois et pouvait être remboursé après 18 ou 36 mois. On propose maintenant de supprimer la disposition visant les 18 mois et de stipuler que l'impôt doit être remboursé au plus tard 36 mois après qu'il a été payé. A mon avis, pour que ce genre d'impôt ait une utilité quelconque, il faut que le gouvernement puisse décider dans une certaine mesure du moment où il le réintroduira dans l'économie.

Quand l'impôt a été annoncé, j'ai dit que le ministre avait lu plutôt vite les rapports sur les mesures prises en Suède dans ce sens-là. S'il s'y était arrêté plus longtemps, il aurait constaté qu'en Suède le gouvernement au pouvoir est tout à fait libre de décider à sa discrétion quand ces fonds seront réinvestis dans l'économie. Puis-je déclarer qu'il est six heures?

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT
ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues lors de l'ajournement ce soir: le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis)—l'économie canadienne—mesures pour pallier à la hausse du coût de la vie; le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—le Code criminel—modifications concernant la représentation par un avocat; le député de Skeena (M. Howard)—l'industrie—changement possible des normes visant les régions désignées.

Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

La séance est levée à six heures.

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Tardif, reprend l'étude du bill n° C-193 présenté par l'honorable M. Sharp et tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Lorsque nous avons levé la séance à six heures, le comité étudiait l'article 6 du bill n° C-193.

Sur l'article 6—*Remboursement d'impôt.*

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, lorsque nous avons levé la séance je venais de dire que l'efficacité de la disposition particulière de la mesure législative proposée—je veux dire l'article 105J de la loi de l'impôt sur le revenu—est rendue presque nulle par les restrictions imposées au pouvoir du ministre quant aux remboursements consentis aux bénéficiaires du régime de remboursement d'impôt. La mesure ne sera utile que si le ministre choisit à son gré le moment de reverser ces sommes dans l'économie. On nous a dit que cela s'inscrivait dans une large mesure dans la politique anti-inflationniste du gouvernement. Il s'agissait apparemment d'un instrument de contrôle de l'économie.